

Les commodités.

L'eau potable.

Un village tout en tranchées.

En 1957 et jusqu'en 1958, on aurait dit la guerre des tranchées dans le village car la municipalité Oblé Maurel avait décidé de desservir les habitants en eau potable.

C'est l'entreprise Pascal, de Guillestre 05 (Hautes-Alpes) qui avait été chargée des travaux.

Plusieurs rues avaient été creusées en même temps, pour ne citer que les principales :

La Grand'rue,
La rue de la Poste,
La rue du Château...



La Grand'rue. Devant le bar Audibert.
Travaux pour l'adduction d'eau et égout en 1958.



La rue de l'Église.
Travaux pour l'adduction d'eau en 1958.

Il y avait des ouvriers et des engins de partout. Les habitants se déplaçaient sur des passerelles en bois pas si larges que ça. Quelle galère lorsqu'il avait plu juste avant, mais les habitants commençait à être habitués et faisaient comme si de rien n'était.

Les villageois attendaient avec impatience d'ouvrir un robinet déjà installé à l'avance et une eau potable qu'ils souhaitaient depuis longtemps.

Jusqu'en 1958, il fallait aller chercher l'eau à la grande fontaine, à la petite fontaine ou à celle du haut quartier.

Il y avait aussi 3 bornes fontaines :

Une à 20 mètres après le monument direction Montloux,
Une au coin de la mairie,
Une autre à l'école entre la cour des filles et celle des garçons.

En plus, il y avait un bassin place de la Garenne appuyé à une maison Dominique aujourd'hui Garcia qui rendait bien des services à ce quartier. L'eau perdue rejoignait en souterrain par canalisation le bassin de Moïse Sube, aujourd'hui Marcel Ughetto, eau qui servait à arroser le jardin sis derrière le mur de la cour de l'école.

Enfin en 1958 l'eau est arrivée dans les maisons et le village a retrouvé sa sérénité et son bien-être.

Durant les travaux, les buses prévues pour l'égout ont été posées dans la même tranchée que les tuyaux d'eau en acier bitumé (goudronné pour la corrosion) à environ 1m20 de profondeur. Les eaux usées allaient se déverser dans une petite station d'épuration qui ressemblait plutôt à une grande fosse septique, station sise en bas du terrain communal du Grand jardin à proximité du torrent de Barlière.

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

M. Julien Espinelly était chargé de surveiller le bon fonctionnement de cette mini station.
En l'an 2000 soit depuis 18 ans une nouvelle station d'épuration moderne a été créée sous la municipalité Jean-Paul Gai-Checa. Station que l'on peut voir à la sortie du village, à droite route de Lurs, celle-ci est prévue pour 700 habitants.
(Sigonce compte environ 440 habitants août 2018).

L'éclairage public.

Des abat-jours ... aux lampadaires sophistiqués d'aujourd'hui.

Pendant très longtemps les quelques rues qui étaient éclairées si l'on peut dire, elles l'étaient par des abat-jours émaillés au dessus vert et le dessous blanc où une simple ampoule était fixée au centre.

Toutes les semaines Julien Espinelly, garagiste qui était aussi l'homme à tout faire faisait le tour du village pour voir s'il n'y avait pas des ampoules grillées. Si c'était le cas, il utilisait une longue perche avec une pince rétractable au bout, enlevait l'ampoule et la remplaçait par celle qu'il avait dans la poche de sa veste.

Dès 1966 la municipalité envisage de remplacer ces lampadaires plus ou moins fiables à cause du vent ou de la pluie par des lampadaires plus sophistiqués avec une large couverture d'éclairage. Ce remplacement s'est fait en 3 tranches et le village a été à peu près couvert.

C'est l'entreprise Henry et Charmasson, de Villeneuve 04 (Basses-Alpes), qui en assurait l'entretien et qui passait régulièrement pour voir si tout allait bien. Aujourd'hui c'est l'entreprise Urbelec, des Mées 04 (Alpes-de-Haute-Provence), qui assure ce service.

Les municipalités successives ont amélioré cette couverture d'éclairage et créé d'autres points lumineux dans le village et en périphérie. Des lampadaires style lanternes anciennes ont été mises en place dans quelques rues du village, ce qui le rend encore plus accueillant.

Aujourd'hui l'actuelle municipalité va encore plus loin :
l'économie étant à l'ordre du jour, l'éclairage public va retrouver un nouveau visage.



Économie d'énergie la municipalité s'engage

- Suppression de plusieurs lampadaires non essentiels,
- Extinction de l'éclairage public à minuit,
- Suppression de l'éclairage du clocher ainsi que du jardin autour de l'église,
- Température limitée à 19° dans les bâtiments communaux,
- Pas de décorations de Noël électriques sauf le sapin,
- Et enfin passage à l'éclairage public à LED au printemps 2023.

Engagements de la municipalité dans les économies d'énergie.

En accord avec la Communauté de communes du pays de Forcalquier - Montagne de Lure qui finance le projet les ampoules actuelles de l'éclairage public sont remplacées par des ampoules "Leds" (Diodes électroluminescentes) qui apportent beaucoup d'avantages : elles ont entre autre un rendement énergétique bien meilleur que les autres ampoules, elles consomment très peu d'électricité pour un excellent rendement lumineux, leur durabilité est appréciable et sont respectueuses de l'environnement ... et bien d'autres choses encore.

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

Depuis mercredi 12 juillet 2023, l'entreprise Électricité Marseille Illuminations Eclairage "EMIE" de Marseille, qui est venue en renfort à l'entreprise Urbelec des Mées, met en place ce nouveau mode d'éclairage qui sera très économique et moderne.

C'est toujours l'entreprise Urbelec des Mées qui sera chargée de l'entretien et de la bonne marche du réseau.

Par l'arrêté municipal AR-2023-039 en date du 9 mai 2023 il est rappelé que les ampoules seront :

- éteintes automatiquement de 0h00 à 06h00 du matin en période hivernale,
- éteintes aussi à partir de 0h00 sans reprise en période estivale sur ensemble de la commune sauf pour le village pour lequel l'extinction aura lieu exceptionnellement à 01h00 les vendredis et samedis sans reprise.



L'entreprise EMEI de Marseille entrain de modifier le système d'éclairage rue du château.

Distribution électrique.

En remplacement du « 127 Volts monophasé » et du « 220 Volts triphasé » valeurs de tensions utilisées jusqu'alors dans le réseau électrique dit « basse tension » : il est décidé de généraliser en France, en 1956, le 220 Volts en monophasé et le 380 Volts en triphasé.

Pour l'électricité domestique et l'éclairage public, le village comme beaucoup d'autres lieux en France ont connu cette période du « changement de tension » avec le passage du 127 Volts au 220 Volts. Nous avons des petits transformateurs 220/127 Volts pour alimenter les postes radios (à l'époque poste à lampes) ou d'autres accessoires électriques fonctionnant en 127 Volts qui seront utilisés jusqu'au renouvellement de ces appareils. C'est pour cela que vous trouviez à l'époque des commutateurs pour choisir la tension voulue.

En 1986, la tension normalisée sera de 230 Volts entre phase et neutre et 400 Volts entre phases avec une fréquence de 50 Hz (Hertz).

Alimentation en Gaz.

Les livraisons et les dépôts de gaz.

Le village, étant excentré des grands axes, était dépourvu de l'alimentation en gaz distribuée par un producteur, aussi les habitants devaient se tourner vers l'utilisation de bouteilles individuelles, « les bobonnes de gaz » comme l'on disait, fournies durant de longues années par plusieurs dépositaires de marques de gaz au village.

Il y avait, M. Charles Alexanian qui avait le dépôt au centre village. Il représentait la marque Butagaz.

Il allait vous livrer et installait les bouteilles.

Ensuite il y a eu M. Ferdinand Scutti, quartier de l'aire qui représentait la même marque et qui livrait également.

Mme Laure Palla dite « Norine » quartier de la Garenne détenait les bouteilles Berrogaz. On venait prendre sa bouteille sur place.

En plus de son épicerie, M. Paul Guende avait son petit dépôt de quelques bouteilles de Butagaz. Il vous portait la bouteille à domicile dès qu'il avait un petit moment de libre.

Au bar (ex bar Audibert) plusieurs gérants ont été eux aussi dépositaires. Au début on trouvait seulement la marque Primagaz puis, par la suite toutes les marques ont été représentées.

Le dernier dépositaire a été M. Alain Vallière et ce jusqu'au 8 septembre 2017.

Aujourd'hui il n'y a plus de dépositaire, chacun se procurant sa bouteille en faisant ses courses aux alentours.

La voirie.

Les rues du village d'hier ... à celles d'aujourd'hui.

En 1965 certains s'en souviendront, certaines rues n'étaient pas encore goudronnées.

C'était le cas pour la rue de la Poste, la rue allant de la statue de St Claude à l'école, les 2 rues perpendiculaires à la rue de la Poste, la rue de l'Aviasse.

Petit à petit ces rues encore en terre ont retrouvé une autre allure avec la nouvelle couverture bitumée.

Malgré tout elles restaient propres car chacun balayait tous les jours devant sa porte du fait qu'il n'y avait pas d'employé communal pour faire ce petit travail que tout un chacun pouvait faire.

Aujourd'hui, toutes les rues sont uniformément goudronnées, certaines même comme la Grand'rue ont bénéficié d'une couverture en enrobé.

Les poubelles et autres...

Comment faisaient les habitants autrefois pour s'en débarrasser.

Il y a bien des années il n'y avait pas de ramassage des ordures ménagères, à cycles réguliers comme aujourd'hui, à Sigonce.

C'était le système débrouille. Les habitants faisaient du compostage sans s'en rendre compte car ils stockaient les épluchures et autres déchets de légumes qu'ils répandaient sur leur lopin de terre en guise de fumier ou bien ils les faisaient cuire dans un grand récipient pour nourrir leur cochon ou autres bestioles qu'ils pouvaient posséder.

D'autres les enterraient tout simplement. Du fait qu'il n'y avait pas d'emballages plastiques de toutes sortes comme aujourd'hui, c'était plus facile et plus conforme à l'esprit écologique.

En ce qui concerne les cendres des poêles et les toilettes cela était plus compliqué.

Tous les habitants brûlaient du bois et surtout du charbon en provenance de la mine toute proche située au bas du village. Comment éliminer toutes ces cendres au quotidien ? Pour les habitants du centre village deux solutions : le matin juste avant d'aller travailler les cendres étaient récupérées dans un petit sac en toile que l'on rangeait dans sa poche une fois vide et avant d'arriver sur le carreau de la mine elles étaient déversées dans les crevasses du chemin de l'Aviasse (qui allait de

la grande fontaine à l'ancienne mine) celui-ci n'était pas goudronné à l'époque et profondément raviné par la pluie cela colmatait les trous, au moins provisoirement !!!

D'autres, de bon matin se dirigeaient vers la cour du château qui était accessible à l'époque et y déversaient leurs cendres et le pot de chambre, pourquoi pas !!!

S'ils avaient un cochon certains en profitaient pour noyer le contenu du « kelli » (tinette) dans le fumier ou le purin.

Il faudra attendre 1958, avec l'avènement du tout à l'égout dans le village pour qu'une partie des rejets trouve une solution.

Dans la cour du château, au fur et à mesure que le temps passait, le tas d'immondices grossissait à vu d'œil et au bout de quelques années il était devenu très haut et imposant au grand désespoir de Mme Rose Rouard qui demeurait rue du château (actuelle maison de son arrière-petit-fils Lionel Barthélémy). Celle-ci avait de grosses difficultés pour se rendre à sa cave, derrière sa maison, à cause de cette décharge envahissante.

Ceci se passait pendant la dernière guerre et encore quelques années après jusqu'en 1949.

C'était vraiment le système débrouille mais par chance on était à la campagne !!!

Quelques années plus tard il a fallu plusieurs week-end à M. Louis Portigliatti et à ses 5 ou 6 amis mineurs pour débarrasser ce « terril » si l'on peut dire à force de pelles, brouettes et avec l'aide du petit camion Dodge de la mine prêté gracieusement par M. Jean Coulomb directeur de celle-ci à l'époque pour évacuer dans de bonnes conditions et plus rapidement tous ces m³ amoncelés et compactés.

(M. Sube Moïse était le chauffeur attitré du Dodge).

Donc en 1949, sous la municipalité de M. Oblé Maurel, un ramassage des ordures ménagères a été mis en place et c'est M. André Chiapella qui a été choisi pour ce faire. À l'aide de son cheval et de son tombereau il passait une fois par semaine le samedi matin dans tout le village. En 1957, André Chiapella qui habitait à la campagne du Lan à l'époque avec ses parents achète son premier tracteur. Il attèle une remorque et continue son ramassage hebdomadaire.

Par la suite, sous la municipalité Émile Portigliatti dans les années 1965/66, compte tenu des nombreux estivants qui venaient à l'époque, il passait 2 fois par semaine le mercredi matin et samedi matin. Le progrès aidant et les détritiques ménagers étant plus nombreux et plus conséquents il passera définitivement 2 fois par semaine toute l'année à ces mêmes jours.

Il allait déverser sa cargaison tout d'abord près du pigeonnier de Raboli puis par la suite sur une décharge ouverte sise derrière « La Petite Grange » ferme de M. Roger Sube à environ 300m plus loin face au quartier de « La Ferrure ».

Toutes ces immondices basculaient dans le vide et formaient dirons nous une nouvelle colline accolée aux autres.

Elles brûlaient parfois et l'odeur âcre envahissait la campagne.

Cela serait strictement interdit et impensable aujourd'hui !!!

Afin de solutionner au mieux les problèmes, le maire de l'époque M. Émile Portigliatti avait fait construire par l'entreprise de maçonnerie Carmona deux grandes poubelles en béton avec trappe situées : une derrière l'ancien cimetière en coin du parking actuel en bordure de route et l'autre en direction de Lurs où se trouvent les actuelles poubelles plastiques face au lotissement près de la petite grange.

Elles étaient systématiquement vidées lors du passage de M. André Chiapella.

Pour l'anecdote :

Certains vacanciers qui traversaient en voiture notre village en provenance de Montlaux, Cruis ou autres... pour retourner vers Marseille emportaient très souvent leurs sacs poubelles avec eux et profitaient des conteneurs ciment pour s'en décharger. Deux de ceux là ont eu la mauvaise idée de les jeter en bordure de route, sur notre commune, au lieu de les déposer dans la grande poubelle ciment servant à cet effet et qui se trouvait pas loin.

La gendarmerie passant par là en patrouille a eu l'idée de s'arrêter et d'ouvrir les sacs poubelles. Des bandeaux de journaux ou autres papiers où figuraient des adresses ont été découverts ce qui a permis aux forces de l'ordre de retrouver facilement les contrevenants. Ils ont dû s'acquitter de 2 amendes sévères : l'un de 1500 et quelques francs et l'autre de 2547 francs (de l'époque)

malgré leurs excuses disant que les sacs qu'ils emportaient à Marseille s'étaient détachés de la galerie du toit de leur voiture sur laquelle ils étaient arrimés.

Le moins taxé avait été sûrement plus convainquant que l'autre.

C'était pour la petite histoire !!!

Par la suite les communes dont la nôtre ont modifié leur système de ramassage et un camion benne passe désormais tous les jours ouvrables pour vider les containers d'ordures ménagères.

C'est à ce moment là que M. André Chiapella a cessé toute activité de ramassage des ordures ménagères vers 1990 je pense.

Dans la foulée les containers ciment qui n'avaient plus leur utilité ont été démolis. M. Jean-Paul Giai-Checa maire à l'époque, informe par lettre en date du 3 octobre 2000 les habitants du démarrage du tri sélectif dans notre commune et dans celles affiliées au ramassage, tri qui a été mis en place progressivement. Des box spéciaux ont été installés en coin de la place derrière l'arrêt des cars et quartier des gîtes pour récupérer tout ce qui n'est pas ordures : verre, cartons, revues et journaux, petits emballages plastiques en vue de leurs recyclages.

Le ramassage a été fait tout d'abord par le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) et aujourd'hui c'est la Communauté de Communes qui assure ce ramassage quotidien.

C'est M. Jean-Paul Giai-Checa, maire depuis 1987, qui a conseillé au SIVOM lors d'une réunion d'acheter un camion-benne pour le ramassage des poubelles dans les communes concernées.

Communauté de communes du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure (CCPFML)

De son côté l'employé municipal fait de son mieux afin que les rues du village restent propres et sa tâche serait facilitée si chacun balayait devant sa porte comme avant...

Mais çà c'était autrefois !!!

De son côté l'employé municipal fait de son mieux afin que les rues du village restent propres et sa tâche serait facilitée si chacun balayait devant sa porte comme avant...

Mais çà c'était autrefois !!!

La collecte des déchets évolue.

Nouveaux mode de collecte des déchets à partir d'octobre 2023.

La gestion de nos déchets constitue aujourd'hui une priorité de notre Communauté de communes.

Ce projet ambitieux répond à plusieurs objectifs :

Réduire les coûts liés à la collecte...

Diminuer l'empreinte carbone des camions...

Améliorer le cadre de vie...

Augmenter le performances de tri...

Il est impératif, d'un point de vue environnemental et financier de trier plus et mieux.

David Gehant

Président de la Communauté de communes
Pays de Forcalquier - Montagne de Lure.

Nouveau mode de collecte des déchets à partir d'octobre 2023

Madame, Monsieur,

La gestion de nos déchets constitue aujourd'hui une priorité de notre Communauté de communes. Il nous faut collectivement augmenter nos performances de tri, réduire les quantités de déchets non recyclables et maîtriser ainsi les coûts de notre Service Public de Gestion des Déchets.

C'est pourquoi la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure s'est fixée un objectif fort avec le projet d'optimiser son mode de collecte par un passage en collecte verticale.

Ce changement vise à remplacer l'ensemble des bacs de collecte (emballages et ordures ménagères) par des colonnes à plus grande contenance. Ces colonnes seront implantées, au plus proche de vous et de manière à desservir un ensemble d'habitations, une rue, un lotissement, un quartier ou une zone.

Chaque point de tri permettra le dépôt des flux de déchets suivants :

- **Emballages ménagers et papiers** (de couleur jaune)
- **Verre** (de couleur verte)
- **Cartons bruns** (de couleur orange)
- **Ordures ménagères résiduelles** (de couleur grise)

Ce projet ambitieux répond à plusieurs objectifs :

• **Réduire les coûts liés à la collecte**

La mise en place de colonnes permettra de réduire le nombre de points à collecter. L'implantation des colonnes à proximité des axes principaux de desserte, sur notre territoire rural, permettra de réduire considérablement les distances parcourues par les camions de poubelles et les temps de transfert entre les différents points de collecte.

• **Diminuer l'empreinte carbone des camions**

Le dimensionnement de la conteneurisation en colonne permettra une réduction des fréquences de la collecte grâce à des volumes de stockage plus importants. Grâce à la réduction des temps d'opération de collecte et des kilométrages parcourus, la communauté de communes vise une large diminution de son empreinte carbone.

• **Améliorer le cadre de vie**

Avec moins de camions sur les routes, c'est donc moins de nuisances sonores, moins de pollution environnementale et visuelle (sans bac à chaque coin de rue).

• **Augmenter les performances de tri :**

- En proposant un dispositif harmonisé qui permet à chacun de pouvoir trier l'ensemble de ces emballages, papiers et déchets ménagers en un seul et même lieu au plus proche de chez lui.
- Par un geste simplifié puisque tous les emballages et papiers seront désormais à déposer en un seul et même conteneur jaune.

Une meilleure gestion de nos ressources devient essentielle pour diminuer la part d'ordures ménagère qui termine à l'enfouissement et réduire ainsi nos coûts.

Il est impératif, d'un point de vue environnemental et financier de trier plus et mieux.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce nouveau mode de collecte, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

David Gehant
Président de la Communauté de communes
Pays de Forcalquier-Montagne de Lure





Simplifications des gestes de tri.

Pour simplifier, le geste de tri, les papiers se trient avec les emballages...

=> **Verre**

Emballages en verre

=> **Emballages**

Emballages en plastique
Emballage métallique
Emballage en cartonnage
Papier, journaux, magazines

=> **Ordures ménagère**

Objets à usage unique
Textiles sanitaires

=> **Cartons**

Carton bruns pliés

=> **Déchetterie**

Cartons, déchets verts, encombrants...

Les impacts économiques :












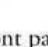
Au-delà de l'importance indéniable du tri sur l'environnement et le cadre de vie, la prise en charge des déchets a également un impact financier direct pour les usagers.

La collecte et le traitement de chaque flux de déchet ou de matière ont un coût pour la collectivité qui dépend de la filière empruntée (recyclage, valorisation, enfouissement) et des modes de collecte associés.

Tous les prix sont exprimés à la tonne



Coûts de prise en charge par la communauté de communes de quelques déchets (données 2021)

Déchets	Collecte	Traitement	TGAP	TVA	Total	Rachat
Ordures ménagères 	180,45 €	100,86 €	45 €	10 %	356,71	
Gravats 	13,11 €	14,97 €		10 %	30,88 €	
Végétaux 	19,14 €	41 €		5,5%	63,45 €	
Carton 	87,93 €	39,92 €		5,5 %	134,88 €	162,10 €
Métaux 	29,49 €			10 %	32,44 €	288 €
Verre 	83,34 €	6,75 €		5,5 %	95,04 €	30 €
Meubles 						36,58 €
Électroménagers 						74,67 €
Vêtements 						
Biodéchets 	Les biodéchets compostés dans les foyers possédant un jardin sont détournés des collectes. Ils ne représentent alors pas de charges pour la collectivité					

Les flux qui ne sont pas valorisables et qui doivent être éliminés coûtent cher à la collectivité. Par opposition, aux flux recyclables ou à valoriser. C'est le cas des emballages et des papiers par exemple, qui sont eux moins coûteux pour la collectivité et le contribuable. Cela est notamment dû au rachat de la matière et aux soutiens financiers ou logistiques des éco-organismes compétents.

Le coût restant supporté par le service public de gestion des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est levée par le service des impôts fonciers pour les propriétaires et répercutée dans les charges locatives pour les locataires.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe appliquée à tout déchet qui n'est pas valorisé ou recyclé par les collectivités. Cette taxe, notamment appliquée sur les ordures ménagères et les déchets tout-venant déposés en déchèterie, a une incidence du fait des quantités importantes collectées par la communauté de communes. La TGAP qui était de 24€/Tonne en 2019 est annuellement révisée et atteindra 65€/Tonne en 2025. Nous ne connaissons pas l'évolution de son montant au-delà de cette date.



Les impacts économiques.

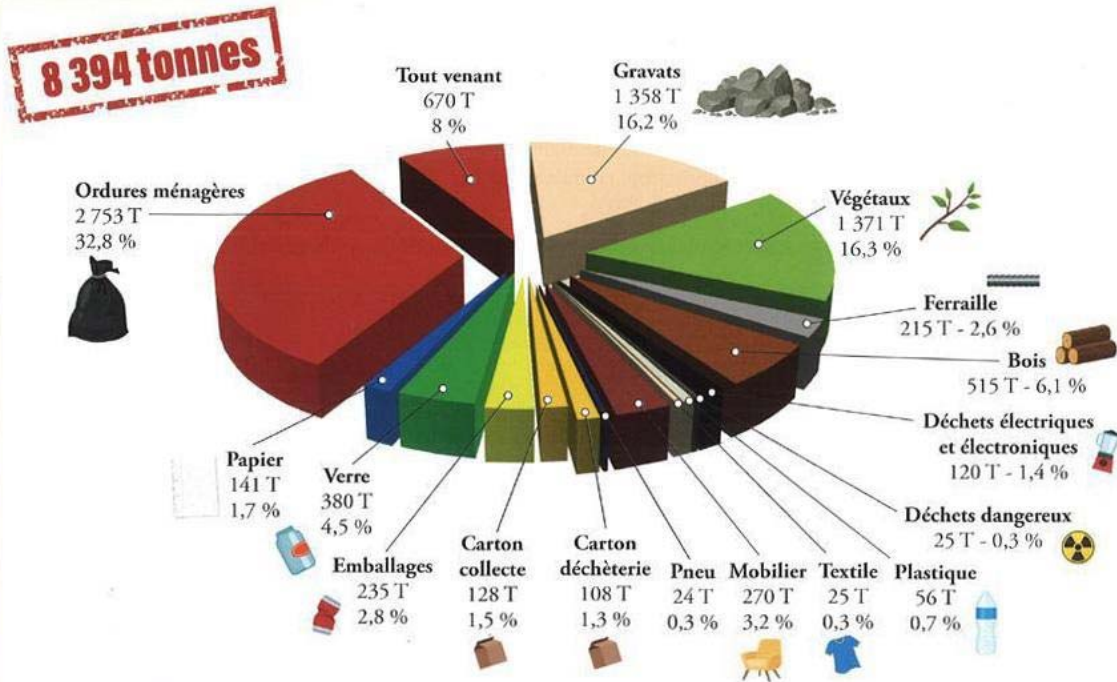
Les impacts économiques...

Coûts de prise en charge par la Communauté de communes de quelques déchets (données 2021).

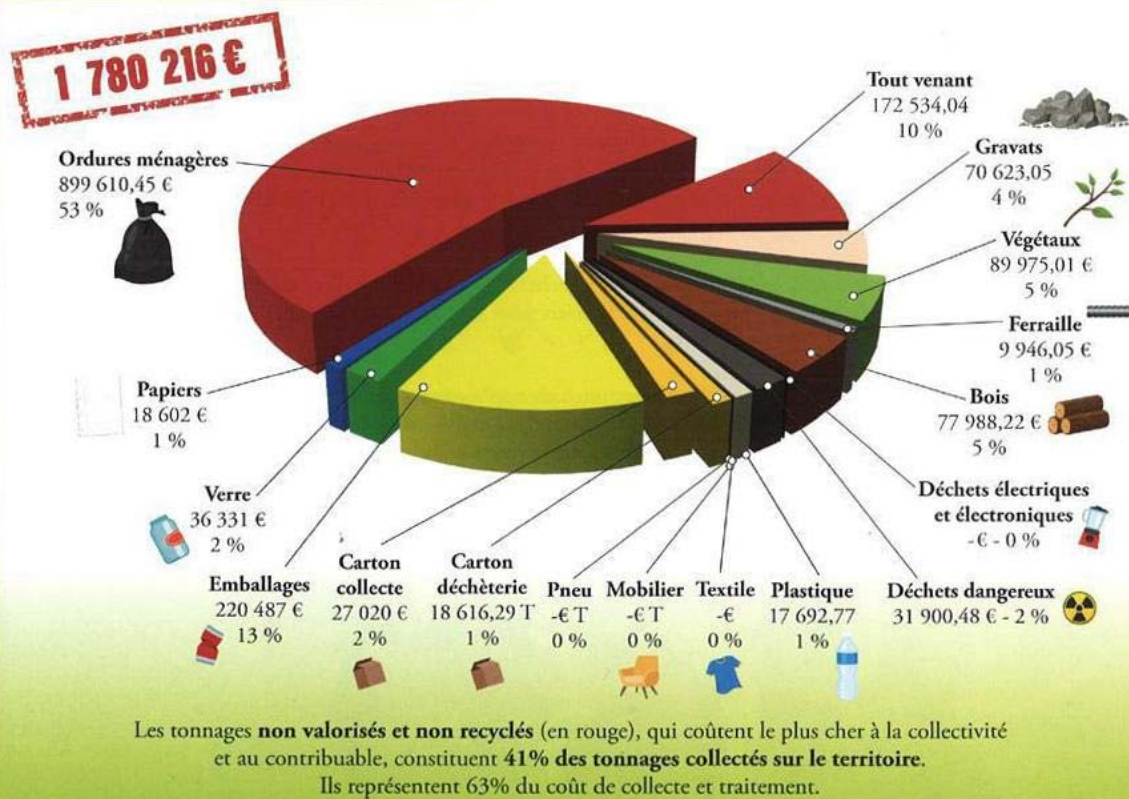
Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

Tonnages de déchets ménagers collectés au sein du territoire de la communauté de communes en 2021



Coûts de collecte et traitement des déchets ménagers collectés sur le territoire en 2021



Les tonnages et les coûts.

Tonnages de déchets ménagers collectés au sein du territoire de la Communauté de communes en 2021 : 8394 tonnes

Coûts de collecte et traitement des déchets ménagers collectés sur le territoire en 2021 : 1 780 216€

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

Les conteneurs disparaissent.

Depuis la dernière semaine de septembre 2023, les containers poubelles que nous étions habitués à voir dans le village et aux abords des routes ont disparu.

Ils ont été remplacés à des points précis du village et en périphérie par des points d'apports volontaires qui sont presque tous opérationnels.

Notre village a été le premier à être équipé de ce système parmi les 13 communes de la Communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure (CCPFML).

En juin 2023, M. David Gehant président de la CCPFML, M. Christian Chiapella maire, 1^{er} vice-président de la CCPFML, élus et techniciens étaient présents lors de l'enfouissement des premiers containers des déchets ménagers juste après le parking Bambou.

Ce projet ambitieux qui répond à plusieurs objectifs est bien sûr une nouveauté mais au fil du temps les habitants s'habitueront à ce nouveau système qui permettra au village encore plus de propreté tout en préservant un environnement agréable.

Il est à préciser que les ordures ménagères devront être déposées dans les bacs appropriés et non dans des sacs plus ou moins crevés, à côté des bacs comme certains ont tendance à le faire.

Ils sont remplacés par des points d'apport volontaire (PAV).

Les points d'apport sur la commune de Sigonce :

Route de Lurs (station d'épuration).

Route de Lurs (salle Barlière du Lauzon).

Chemin des Ferrayes (parking Bambou).

Route de Forcalquier (La Chapelle).



À gauche : le point d'apport volontaire, route de Lurs (salle Barlière du Lauzon). Conteneur enterré.

À droite : le point d'apport volontaire, route de Lurs (station d'épuration). Conteneur semi-enterré.



À gauche : le point d'apport volontaire, chemin des Ferrayes (parking Bambou). Conteneur enterré.

À droite : le point d'apport volontaire, route de Forcalquier (La Chapelle). Conteneur aérien. Ils resteront entièrement en surface.

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

La dernière tournée !



De gauche à droite : M. Uriel Gibert (32 ans de service) et René Bayard (3 ans de service) qui vident une dernière fois les anciens containers dans la benne du camion de la CCPFML.

Nouveau ramassage des ordures ménagères.



Le point d'apport volontaire, chemin des Ferrayes (parking Bambou).
M.Guibert Steven télécommande la manœuvre. 09/05/2024.

Lettre d'information.

Le nouveau mode de collecte des déchets à partir du 1^{er} octobre 2023.



Madame, Monsieur,

À partir du 1^{er} octobre, le nouveau mode de collecte des déchets sera opérationnel.

Pendant plusieurs mois, le chantier d'installation des points d'apport volontaire s'est déroulé dans douze communes de la communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure. Il se poursuivra cet automne à Forcalquier. L'ensemble des bacs à roulettes (emballages et ordures ménagères) a été remplacé par des colonnes à plus grande contenance. Ces colonnes sont désormais implantées de manière à desservir un ensemble d'habitations, une rue, un lotissement, un quartier ou une zone. Chaque village dispose d'un ou plusieurs points d'apport volontaire pour faciliter le dépôt.

Chaque point de tri permettra le dépôt des flux de déchets suivants :

- Emballages ménagers et papiers (de couleur jaune)
- Verre (de couleur verte)
- Cartons bruns (de couleur orange)
- Ordures ménagères résiduelles (de couleur grise)

La gestion de nos déchets constitue aujourd'hui une priorité de la Communauté de communes. Quatre objectifs guident ce changement :

- Réduire les coûts liés à la collecte
- Diminuer l'empreinte carbone des camions
- Améliorer le cadre de vie
- Augmenter les performances de tri

Ensemble, trions plus, trions mieux !



Crédits photos : Wallis - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

La Communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure.

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

13 / 19

Autre valorisation de nos déchets.



Mise à disposition de composteurs.

En 2022, près d'un tiers des déchets qui se trouvent dans les poubelles des habitants de la Communauté de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure sont des biodéchets qui auraient pu être détournées des ordures ménagères résiduelles pour être compostés.

La loi, à travers l'article L.541-21-1 du Code de l'Environnement, rend obligatoire le tri à la source des biodéchets des particuliers et professionnels à partir du 1er janvier 2024. Dans ce cadre la Communauté de communes va déployer un réseau de plate formes de compostage partagé dans les zones urbaines de son territoire où les habitants ne disposent pas de jardin.

Par ailleurs, des composteurs individuels en bois de 400 litres sont mis à disposition des habitants à un tarif subventionné de 15€00.

Sur présentation d'un justificatif de domicile, deux options sont possibles pour récupérer son composteur :

- Se rendre dans les bureaux de la Communauté de communes : un bon de retrait vous sera remis sur règlement au 2^{ème} étage de l'hôtel de ville de Forcalquier.

Le composteur sera ensuite à retirer à la déchetterie de Forcalquier.
Plus d'informations au 04 92 75 33 21.

- Se rendre dans les locaux du Sydevom à Peyruis, où des permanences ont lieu tous les mercredis matins. Le paiement se fait soit par chèque, soit par carte bancaire.

Plus de renseignements au 04 92 36 08 52.

Pauline WATISSÉE Maître Composteur Sydevom de Haute-Provence.
Avenue Pierre Gassendi 04310 Peyruis

Tel 04 92 36 14 24 - 06 30 19 57 53

SYDEVOM
Syndicat départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères.

... // ...

Poursuite des objectifs de valorisation des déchets de la commune.

Ce jeudi 27 juin 2024 la Communauté de communes du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure (CCPML) a commencé de mettre en place sur notre commune, Chemin des Ferrayes (parking Bambou), des composteurs partagés afin de réduire et trier en amont les quantités de déchets à collecter et à traiter en centre de stockage.

Ce sont Mme Pauline Watissée du Sydevom de Haute-Provence et M. Christophe Ollivier qui ont débuté cette mise en place.

D'autres points seront pourvus en accord avec la municipalité.

Le 16 juillet prochain madame Pauline Watissée du Sydevom de Haute-Provence qui accompagne la CCPFML à déployer le compostage de proximité et à informer les habitants fera une réunion sur site pour en expliquer le fonctionnement des composteurs mis en place.



Pose des composteurs de proximités sur le site de ramassage de la Bambou.

Madame Pauline Watissée du Sydevom de Haute-Provence et M. Marc Bottero conseiller municipal de Sigonce.



De gauche à droite : M. Christophe Ollivier de la Communauté de communes du pays de Forcalquier - Montagne de Lure et Mme Pauline Watissée du Sydevom de Haute-Provence qui accompagne la CCPFML à déployer le compostage de proximité et à en informer les habitants.



Les composteurs de proximités mis en place pour les biodéchets.

Après la mise en place ... parcours du village à la rencontre des habitants.



Mme Pauline Watissée du Sydevom de Haute-Provence remet gracieusement à Mme Marie Claude Durantier un bio-seau financé par la CCPFML pour faciliter les apports en biodéchets ainsi qu'un sac de tri pour transporter les emballages et le papier vers le bac jaune / vers la colonne dédiée à ces déchets + une documentation complète relative au tri des déchets.

Le 16 juillet la technicienne pour la Comcom de Forcalquier Lure fera une réunion sur site pour en expliquer le fonctionnement.



Seaux de 10 litres remis gratuitement aux foyers souhaitant composter leurs déchets de cuisine sur les composteurs partagés, contre signature d'une charte d'engagement.

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...

Lors de la réunion publique sur site du 16 juillet 2024.



De gauche à droite : Serge Karcher habitant la commune, Pauline Watissée Maître Composteur, Marc Bottero conseiller municipal de Sigonce, Christian Chiapella maire de Sigonce.

Malgré le peu de monde à s'être déplacé, les échanges furent intéressants, et ce fut l'occasion de distribuer des sacs de tri sélectifs pour les emballages et des seaux pour les biodéchets.

La plateforme de compostage

Biodéchets compostables ici

- Les restes de repas
- Epluchures de fruits et légumes,
- Marc de café,
- Croûtes de fromage,
- Coquilles d'œufs, noix, noyaux...

• **Essuie-tout, mouchoirs**

Matières non acceptées

- Coquilles de fruits de mer,
- Branchages non broyés,
- Excréments et litières,
- Sacs biodégradables,
- Etiquettes collantes,
- Dosettes de café,
- Huile de friture,
- Cendres

Le saviez-vous ?

Un tiers de nos poubelles est composé de biodéchets : Ne les jetez plus à la poubelle !

Fonctionnement de la plateforme

Participez !
Plus d'informations au **04.92.36.08.52** ou sur sydevom04.fr

Trois gestes pour composter :

1. Je vide et étale mes biodéchets dans le bac d'apport.
2. Je griffe en surface.
3. Je recouvre mes biodéchets avec du broyat.

Les composteurs vous attendent ... les explications sont là.

En l'occurrence, les biodéchets (pour "déchets biodégradables") composteront sur place dans le bac de maturation. Une fois le compost mûr, il sera mis à disposition gratuitement des habitants sur place. Ils seront informés par une pancarte. L'objectif est d'opter pour une gestion de proximité des biodéchets, donc de leur éviter de parcourir des kilomètres, et d'en faire un usage local, pour les potagers ou les plantes des Sigonçois, voire les espaces verts de la commune.

Pourquoi y a t'il trois bacs ?

Un bac d'apport où les habitants peuvent jeter leurs biodéchets de cuisine et de table (les déchets verts ne sont pas acceptés sur les composteurs partagés)

Un bac de broyat (autrement dit, la matière sèche) : les habitants doivent recouvrir leurs biodéchets déposés dans le bac d'apport avec du broyat, pour absorber les jus, les odeurs, et éviter la prolifération des moucheron.

Un bac de maturation : une fois le bac d'apport plein, il est verrouillé et devient le bac de maturation. La matière composte pour une durée de 4 à 8 mois (variable selon la saison), avant que les habitants puissent se servir en compost mûr.

Autres précisions :

Quant aux déchets verts, ils ne sont pas acceptés dans les composteurs collectifs, afin de ne pas gêner le brassage de la matière organique par l'agent technique. De plus, les composteurs se rempliraient trop vite si tout le monde y amenait ses branchages et feuilles mortes.

En revanche, pour les personnes qui compostent dans leur jardin et qui ont des feuilles mortes, ces dernières sont très utiles pour composter chez soi, car elles s'apparentent à de la matière sèche (et carbonée). Elles remplacent parfaitement le broyat : il suffit de recouvrir les biodéchets de cuisine et de table (humide et azotés) avec la même dose de feuilles mortes pour composter sans nuisance.

Si toutefois les habitants ont des déchets verts à évacuer, ils peuvent continuer à les amener à la déchetterie de Forcalquier, où ils seront ensuite broyés. Il y a aussi une zone de stockage des déchets verts qui a été mise en place par la mairie (prendre contact avec celle-ci pour plus de renseignements) ; ils seront aussi broyés ultérieurement.

Une autre option pour s'éviter des déplacements en voiture et des émissions de dioxyde de carbone : la valorisation dans son jardin des résidus de taille, de tonte, ou encore des feuilles mortes.

Les avantages sont multiples...

Rappel :

Les emballages et les papiers mis dans la colonne appropriée seront ensuite triés par matière au centre de tri de Véolia à Manosque, puis seront mis en balle pour être ensuite valorisés auprès de différents recycleurs.

Le verre (bouteilles, bocaux) mis dans la colonne appropriée sera refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles en verre ou de nouveaux bocaux.

Les ordures ménagères mises dans la colonne du même nom seront enfouies au centre de stockage de Valensole (CSDU 04).

Depuis avril 2019
CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

Mémotri

WASTE SORTING


SYDEVOM
www.sydevom04.fr

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER

YELLOW CONTAINER : PACKAGING



Cartons et briques
Cardboard packaging



Tous les emballages en plastique
All plastic packaging

NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !



Emballages métalliques
Metal packaging

EN VRAC
PAS EN SAC



Prospectus,
enveloppes...
Ads, envelopes...

Journaux et magazines
Newspaper and magazines

CONTENEUR VERT : LE VERRE

GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS



Pots, bocaux et bouteilles
Glass jars and bottles

EN VRAC
PAS EN SAC

CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...
Broken goods, nappies, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

EN SAC
PAS EN VRAC

Pour plus d'informations, contactez le 04 92 36 08 52
ou sydevom-com@wanadoo.fr
ou rendez-vous sur www.sydevom04.fr



ALPES DE HAUTE
PROVENCE



Merci à Mme Pauline WATISSÉE Maître Composteur Sydevom de Haute-Provence de nous avoir apporté ces renseignements complémentaires.

... // ...

Le terme collecter prend tout son sens pour nous confirmer que :

Rien ne se perd, rien ne se créé, tout se transforme !!!

Citation d'Antoine Lavoisier (1743_1794).

... // ...

Les commodités.

Émile Portigliatti ... 002_012 ...

Sigonce 04 : Mes souvenirs ... Nos souvenirs ... À découvrir ...